



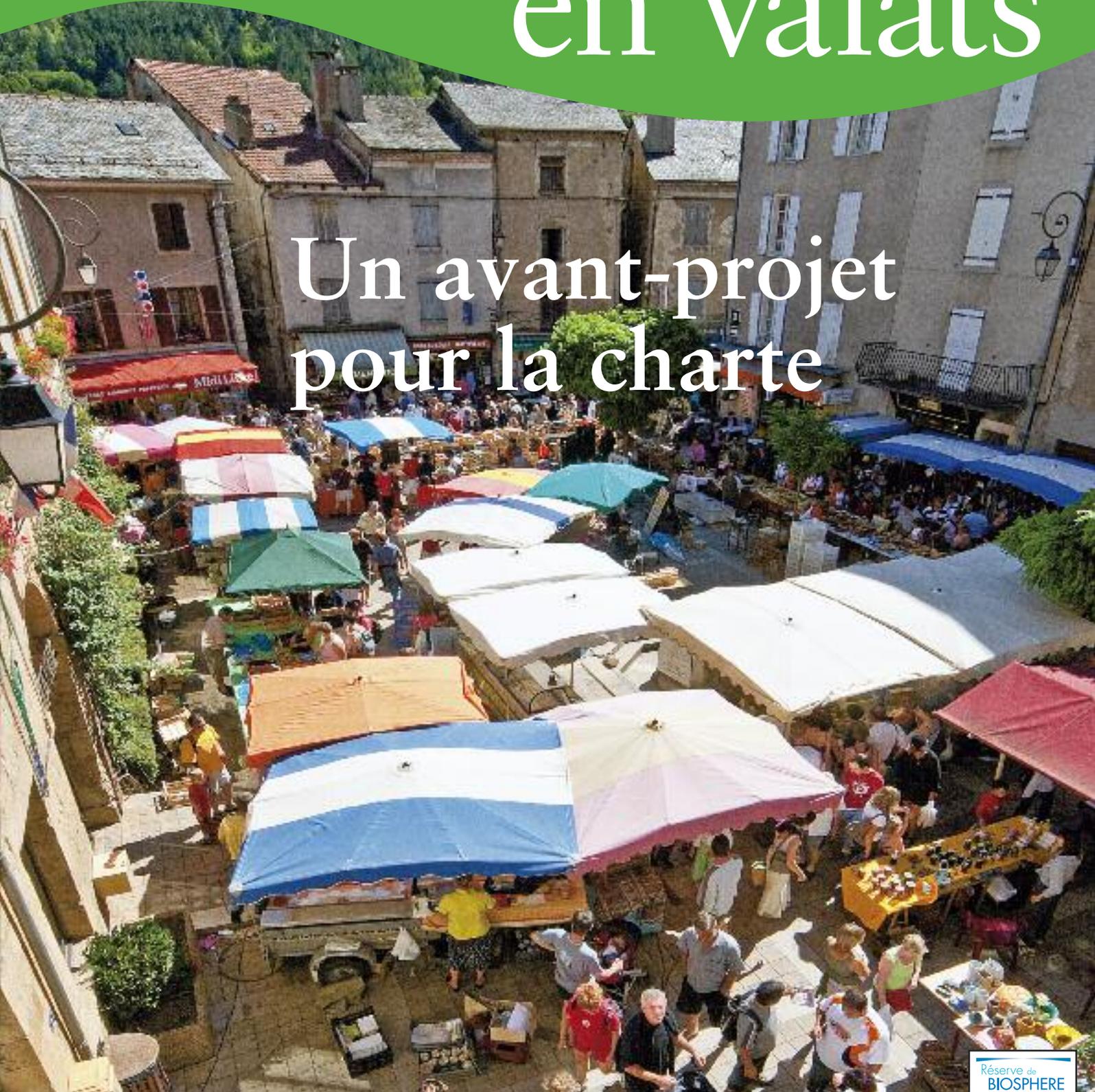
Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Un avant-projet pour la charte



NUMÉRO SPÉCIAL • DÉCEMBRE 2011



Édito

- 3. Le projet**
Pour le bonheur de vivre ici
- 4. L'implication des acteurs**
Un projet commun
- 6. Aller plus loin dans le cœur**
Un projet unique pour le cœur et l'aire d'adhésion
- 7. Faire vivre notre culture**
Discutons ensemble pour inventer des modes de vie durables
- 8. Protéger la nature, le patrimoine et les paysages**
Préserver la beauté et les richesses du territoire
- 10. Gérer la ressource en eau**
L'eau, une ressource indispensable mais fragile
- 11. Synopsis des objectifs et orientations**
- 15. Vivre et habiter**
Un territoire accueillant et qui le reste
- 16. Favoriser l'agriculture**
Une agriculture, source de profits pour l'agriculteur et la nature
- 18. Valoriser la forêt**
Les forêts, une richesse pour l'économie et pour la nature
- 19. Dynamiser le tourisme**
Un tourisme durable pour la découverte du territoire
- 20. Soutenir une chasse exemplaire**
Une chasse locale, utile et responsable
- 21. La réglementation du cœur**
Les principaux changements
- 23. Exprimez-vous**

La charte du Parc national des Cévennes ne sera adoptée qu'au printemps prochain par le conseil d'administration. Celui-ci a toutefois dès maintenant arrêté une version provisoire mais complète, pour recueillir des contributions et améliorer le projet au travers de ce dialogue.

Vous trouverez ici le résumé de cette version provisoire. Le texte lui-même est accessible sur www.cevennes-parcnational.fr, pour vous permettre une lecture détaillée, voire même votre contribution avant le 27 janvier.

Nous sommes à un moment important où nous pouvons influencer la rédaction de la charte, qui elle-même orientera pour quinze ans l'action de l'établissement public et des collectivités.

L'établissement public a fait un effort remarquable de dialogue organisé avec la population et ses élus. Profitons-en, exprimons-nous. Vous pouvez aussi en parler à vos élus ou représentants pour qu'ils relaient vos points de vue ; vous trouverez d'ailleurs sur le site internet la liste des membres du conseil d'administration et du conseil économique, social et culturel du Parc national.

Jean de Lescure

Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n° 538 - Dépôt légal : décembre 2011. Magazine trimestriel.

Directeur de la publication : Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Marie-Pascale Vincent, Bruno Daval, Kisito Cendrier - Maquette : Imprimerie Parc national des Cévennes - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : IMP'ACT imprimerie.

Tirage : 40 000 exemplaires sur papier recyclé. www.cevennes-parcnational.fr - Photo de couverture : Alain Lagrave

Pour le bonheur de vivre ici



Un avant-projet de la charte a été arrêté par le conseil d'administration du Parc national des Cévennes le 13 octobre dernier. **Il est soumis à l'avis des élus, associations, professionnels, habitants du territoire, et d'experts nationaux.**

Le marché de Florac est le signe qu'il fait bon vivre dans ce territoire

Comme tous les parcs nationaux, le Parc national des Cévennes possède un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, véritable joyau reconnu au niveau international. Les partenaires de la charte souhaitent tous ensemble le préserver, car ce patrimoine constitue un grand atout pour le territoire.

Mais le Parc national des Cévennes est aussi un territoire habité à l'année, dans lequel de nombreux agriculteurs, forestiers, artisans exercent au quotidien leurs activités. La charte défend ainsi l'idée que la présence humaine n'est pas une contrainte mais bien un atout pour la protection de ces territoires. La valorisation des patrimoines et des milieux naturels doit servir à renforcer l'économie locale, le tourisme, l'agriculture et l'attractivité d'un territoire où il fait bon vivre.

> La parole à

Philippe Galzin, président du conseil économique, social et culturel

« Ce nouveau conseil, prévu par la loi de 2006, est une opportunité pour la population. Sa constitution – uniquement des membres de la société civile – en fait un lieu de libre parole. Il est très hétéroclite sur le plan socio-professionnel comme sur le plan géographique, et donc très ouvert. Bien sûr, il doit trouver son rôle exact dans la gouvernance du Parc national au milieu d'institutions plus anciennes. Il doit être un relais d'informations et d'ajustements entre les habitants et l'établissement public. Et c'est essentiel que la population sache qu'il existe et n'hésite pas à s'en rapprocher. Dans cette phase d'élaboration du projet de charte, le conseil veille

essentiellement à ce que soient compatibles les nécessités de préservation de l'environnement et le développement économique du territoire. Il faut parvenir à un consensus. Le Parc national n'est pas un musée, il ne doit pas avoir peur d'être innovant et dynamique, tout en respectant les contraintes d'un parc national. Il devra également être force de proposition pour certains dossiers liés à l'inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco. Je vous invite à participer activement à la poursuite du processus : réunions prochaines, enquête publique, commentaires sur internet. Nous devons être vigilants et constructifs ! »

Un projet commun



Une séance de travail de la commission Eau et milieux aquatiques

La charte ne concerne pas uniquement l'établissement public du Parc national, **c'est un projet pour tout le territoire qui appelle chacun à s'impliquer** : le personnel de l'établissement public, les élus, les associations, les professionnels, les partenaires régionaux et nationaux, et même chacun en tant que citoyen.

L'établissement public du Parc national change lui-même pour être plus en dialogue avec les élus et les habitants

C'est avec eux, dans un esprit « gagnant/gagnant », que l'établissement public arrivera à concilier une protection exigeante de la nature et un soutien aux activités humaines. Pour cela, il diversifiera ses équipes sur le terrain pour renforcer sa capacité d'écoute, d'animation des projets et d'appui technique.

L'établissement public du Parc national s'engage sur des priorités

Les moyens humains et financiers de l'établissement public, et les actions qu'il porte, comme le Festival nature, les classes Parc dans les écoles, la rénovation du petit patrimoine rural, les sentiers autour du Parc, les contrats avec les exploitants, l'attribution de la marque Parc aux entreprises et exploitations partenaires... seront réservés aux communes dont le conseil municipal aura adhéré à la charte.

Pour ces actions, l'établissement public donnera la priorité

- aux projets situés dans les communes concernées par le cœur, ou dans des espaces paysagers remarquables, ou sur des sites ou itinéraires touristiques majeurs ;
- au partage de la connaissance, notamment par l'éducation, la formation, et l'édition d'ouvrage de vulgarisation ;
- aux projets collectifs ;
- aux projets innovants ;
- aux démarches de planification (Plu, agendas 21 locaux,...).



Les interventions en milieu scolaire seront réservées aux communes adhérentes

Les dix engagements d'une commune qui choisit d'adhérer à la charte



En dehors du cœur, les communes choisiront librement d'adhérer ou non à la charte. Elles affirmeront ainsi leur choix de s'impliquer dans un projet commun autour du Parc national et s'engageront à :

1. Veiller en matière d'urbanisme à ce que les projets de développement de la commune ne contredisent pas la charte.
2. Favoriser les installations et conversions en agriculture biologique en les exonérant de la taxe sur le foncier non bâti.
3. Préserver et valoriser le patrimoine en pierre sèche de la commune.
4. Diminuer l'utilisation de désherbant pour entretenir la voirie et les espaces verts communaux.
5. Veiller à la qualité de l'affichage publicitaire dans les bourgs par un règlement communal.
6. Diminuer la consommation et l'impact de l'éclairage public.
7. Proscrire la recherche et l'exploitation du gaz de schiste et des énergies fossiles carbonées.
8. S'appuyer sur la réglementation communale pour participer à la tranquillité des rapaces sur les sites de nidification.
9. Eviter les conflits d'usage sur les grands itinéraires de randonnée en y réglementant la circulation des véhicules à moteur.
10. Désigner un élu relais entre les habitants et l'établissement public.

Un soutien prioritaire des grandes institutions

Les partenaires locaux qui ont construit ensemble le projet de la charte sont prêts à s'engager pour sa mise en œuvre.

C'est cet engagement collectif qui motivera l'État, les régions et les départements à s'associer au projet et à le soutenir.



Le logement de berger des Laubies, financé en partenariat avec la région Languedoc-Roussillon



Un projet unique pour le cœur et l'aire d'adhésion

Le cœur a été tracé sur les terres d'altitude les moins riches, les moins exploitées et les moins peuplées, mais il constitue un ensemble continu et complémentaire avec les espaces qui l'entourent.

C'est pourquoi les partenaires de la charte proposent un projet unique pour l'ensemble du territoire, cœur et aire d'adhésion.

L'ensemble des orientations et des actions de la charte sera donc mis en œuvre dans le cœur.

Aller plus loin dans le cœur pour garantir la protection du patrimoine

Le classement national du Parc est fondé sur une obligation de garantir la protection du patrimoine du cœur. Pour apporter ce niveau de garantie, la charte prévoit des actions particulières et des moyens supplémentaires pour le cœur.

- Elle prévoit d'une part de renforcer les moyens humains et financiers sur le cœur ; l'établissement public du parc national s'engage à y investir les siens en priorité.
- Elle fixe d'autre part des orientations spécifiques au cœur : le soutien à la transhumance pour sauvegarder les paysages des crêtes ; le soutien aux quatre stations de loisirs du cœur (Barrandon, Finiels, le Mas de la Barque, Prat Peyrot) comme espaces d'accueil et de découverte du Parc national ; la propriété communale d'au moins un logement à l'année dans chaque hameau pour assurer une présence humaine pérenne.
- Elle définit des règles spéciales à appliquer dans le cœur. Les principaux changements de la réglementation du cœur proposés par l'avant-projet de charte sont présentés page 21 de ce dossier. Le conseil d'administration recueille les avis sur ces règles comme pour le reste de la charte, mais le cœur, dont le périmètre a été fixé par le décret de création, ne relève pas de l'adhésion des communes.

Dialoguer pour inventer des modes de vie durables

Pour répondre à l'objectif premier de la charte qui est de vivre heureux et de préserver notre territoire, il nous faut **construire notre avenir en s'appuyant sur son histoire et ses valeurs, mais aussi ne pas hésiter à innover.**

Il est pour cela indispensable de partager nos connaissances, aussi bien celles issues d'études scientifiques que celles qui émanent de l'expérience quotidienne des gens qui vivent et travaillent ici. Il faut les rendre accessibles au plus grand nombre, les transmettre dans les écoles, et organiser des occasions de rencontres sur le terrain qui permettent des échanges de vive voix.

> La parole à

Claudine Albouy, animatrice de l'association « Tout feu tout flamme »

Créé en 1992, le festival « nature » rassemble des animations autour du patrimoine naturel et culturel, co-organisées par le Parc national, les associations, les habitants, les partenaires touristiques....

Pour Claudine Albouy, animatrice de l'association « *Tout feu tout flamme* », membre du bureau du Réseau éducation environnement Lozère, « *le territoire est très attaché au Festival nature, qu'il*

s'agisse des habitants ou des vacanciers. Pour ces derniers, aller chercher le programme de l'été à l'office de tourisme fait partie des réflexes dès que l'on arrive. Les touristes qui sont là uniquement sur une courte période estivale ont également accès à ce « guide papier » dans les campings, les chambres d'hôtes, les hôtels... Les animations pour grands et petits

autour du patrimoine naturel et culturel avec une approche environnementale trouvent un écho favorable dans toutes les familles.

Pour tous, le Festival nature est un plus en termes d'animations ».

Si elle devait souligner un point de vigilance, ce serait sans doute « *la*

difficulté à faire cohabiter harmonieusement ce qui relève de la mission éducative confiée aux gardes-moniteurs, et ce qui constitue

« Préserver le fait que les animations restent gratuites. C'est essentiel ! »

le travail rémunéré des accompagnateurs de moyenne montagne. Il faut éviter qu'ils ne se sentent en concurrence, doser la participation des uns et des autres et préserver le fait que les animations restent gratuites. C'est essentiel ! Pour préserver cet équilibre, le Parc rémunère les accompagnateurs qui participent aux animations de ce festival. »

Et aussi dans la charte...

- des interventions dans les écoles
- des livres, des films, des sites aménagés sur le terrain pour (re)découvrir notre patrimoine
- des appels à projets pour soutenir l'innovation
- des agendas 21 locaux portés par les élus
- des jumelages et des échanges internationaux
- des conventions d'application de la charte entre les collectivités et l'établissement public du Parc national



© Olivier Prohin

Les animations autour du patrimoine trouvent un écho favorable dans toutes les familles



© Olivier Probin

Préserver la beauté et les richesses du territoire

Préserver les richesses du territoire, qui dépassent largement le cœur du Parc national, est l'une des responsabilités majeures de l'établissement public et un souhait fort de ses partenaires.

Leur préservation passe le plus souvent par le maintien des activités humaines, notamment l'agriculture.

Ainsi, les paysages ouverts des grands causses et des crêtes du mont Lozère, de l'Aigoual et des Cévennes ont été façonnés pendant des siècles par le pastoralisme. Les paysages des vallées cévenoles, leurs terrasses de culture, leurs hameaux, et toute la vaste châtaigneraie, ont été littéralement bâtis de la main de l'homme.

Inversement, certains milieux peu propices à l'homme sont de véritables réservoirs de nature sauvage qu'il convient de protéger. Les vieilles forêts constituent de véritables cathédrales naturelles, les falaises des gorges, riches en fleurs rares, sont des secteurs majeurs pour la nidification des grands rapaces, les grandes zones humides du mont Lozère et de l'Aigoual permettent de limiter les sécheresses.

> La parole à

Jean-Rémy Barret, éleveur sur le causse Méjean

Sur le causse Méjean, Jean-Rémy Barret est de ceux qui contribuent à la conservation des paysages ouverts par le pastoralisme. Éleveur depuis 1995 à Nivoliers, il est à la tête d'une petite exploitation de 229 hectares entretenue par un troupeau de 250 brebis viande.

« Avec 42 hectares de terres labourables, dans des conditions climatiques normales, l'exploitation est autonome en fourrage. Mais la conduite de mon exploitation, avec un troupeau qui pâture dès les beaux jours et jusqu'aux premiers grands froids, fait largement appel aux parcours. Si je ne garde plus ou presque le troupeau, la mise en place de parcs de petites tailles permet de conserver un pâturage de qualité.

Cette partie du causse est peut-être moins soumise que d'autres à la

fermeture du milieu et à la progression des forêts. Mais il faut être attentif. Lutter contre l'implantation des résineux demande des interventions tout au long de l'année. Régulièrement, je coupe un pin ici et là, même si l'arbre est

isolé pour éviter la diffusion des graines. Sur certains parcours bordés par une partie boisée, j'ai dû intervenir de façon plus importante, mécaniquement. »

« Lutter contre l'implantation des résineux demande des interventions tout au long de l'année »

Abritant une nichée d'outardes canepetières, une espèce protégée au niveau national dont la survie est mise à mal par l'intensification des cultures, les parcours de Jean-Rémy Barret comportent également des lavandes sauvages. Celles-ci sont ramassées par une équipe de cueilleuses de la vallée Française qui perpétuent ainsi une activité traditionnelle sur le causse.

Et aussi dans la charte ...

- une participation à la gestion des paysages inscrits au patrimoine mondial
- des terrasses et des éléments architecturaux du petit patrimoine agricole et pastoral restaurés
- des vergers de châtaigniers restaurés, entretenus et productifs
- un territoire accueillant pour l'abeille
- des vergers conservatoires pour les variétés locales

... et plus spécifiquement pour le cœur

- un dialogue avec les porteurs de projets pour éviter les dégradations
- un régime d'autorisation pour éviter des destructions irréversibles
- la poursuite de la politique architecturale



L'eau, une ressource indispensable mais fragile

De nombreux cours d'eau, comme le Lot, le Tarn, la Cèze, l'Hérault ou les gardons prennent leur source dans le Parc national et irriguent les territoires voisins.

Mais le climat spécifique de notre région fait que l'on a trop d'eau pendant les épisodes cévenols mais pas assez en été, lorsque les besoins sont les plus importants pour l'agriculture, le tourisme, ainsi que pour les poissons, les animaux aquatiques et les milieux naturels.

Pour répondre à ces besoins, les partenaires de la charte soutiennent les démarches d'économies d'eau, la récupération et le stockage de l'eau, ainsi que la recherche d'eau souterraine.

Un effort collectif est également engagé pour limiter les pollutions des eaux et protéger les milieux et les espèces piscicoles locales.

> La parole à

Lionel Georges, directeur du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion équilibrée des Gardons (Smage)

Sur le bassin versant des Gardons, le Smage mène une politique globale de gestion de l'eau. Afin de réduire les consommations, Lionel Georges envisage notamment de moderniser les systèmes hydrauliques traditionnels en Cévennes, une des mesures préconisées par les partenaires de la charte.

«Un plan concerté de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire a déjà permis de repérer les problèmes. Face à une ressource fragile, le but est d'arriver à satisfaire les besoins humains tout en limitant les prélèvements qui relèvent de l'alimentation en eau potable et de l'irrigation pour l'agriculture. Et sur ce dernier point, on peut gagner. Du fait d'un sous-sol perméable, il y a peu de réserves souterraines. À terme, le Smage pour-

rait expérimenter la réalisation de micro-retenues de la taille d'une piscine ou moins, selon les besoins.

Et nous nous penchons également sur la modernisation des ouvrages hydrauliques traditionnels. Si ces

systèmes sont adaptés à la région, il est nécessaire de les moderniser. Il faut actuellement beaucoup de débit au niveau de la prise d'eau pour des besoins qui en bout de béal ne sont pas forcément élevés.

Après avoir repéré les fuites et étan-

chéifié les canaux, on envisage également un système de stockage à la parcelle. La conservation de ces ouvrages présente de plus un intérêt patrimonial. S'il est facile d'obtenir des subventions sur la gestion de l'eau, l'aspect patrimonial mobilise moins. Le Parc national, lui, est à nos côtés sur ces questions.»

« Nous nous penchons également sur la modernisation des ouvrages hydrauliques traditionnels »

Et aussi dans la charte...

- mieux connaître l'eau qui circule sous les causses
- un observatoire de l'eau
- tous les utilisateurs diminuent l'emploi des désherbants
- la pêche, un atout touristique grâce à la qualité de nos rivières

... et plus spécifiquement pour le cœur

- des zones de reproduction pour les poissons
- des zones humides préservées



© Alain Lagrove

Poster détachable

Les objectifs et les orientations du projet de territoire de l'avant-projet de la charte

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DU PROJET DE T

Axe 3 Gérer l'eau

POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE, RESSOURCE VITALE ET FRAGILE

Objectif de protection 3.1	Garantir des cours d'eau et des milieux aquatiques de qualité
Objectif de protection 3.2	Mettre en place une gestion patrimoniale des ressources piscicoles
Orientation 3.1	Assurer le développement du territoire par une mobilisation économe de la ressource en eau
Orientation 3.2	Accompagner la réduction des pollutions de l'eau
Orientation 3.3	Gérer durablement les ressources piscicoles

Axe 2 Protéger la nature, le patrimoine et les paysages

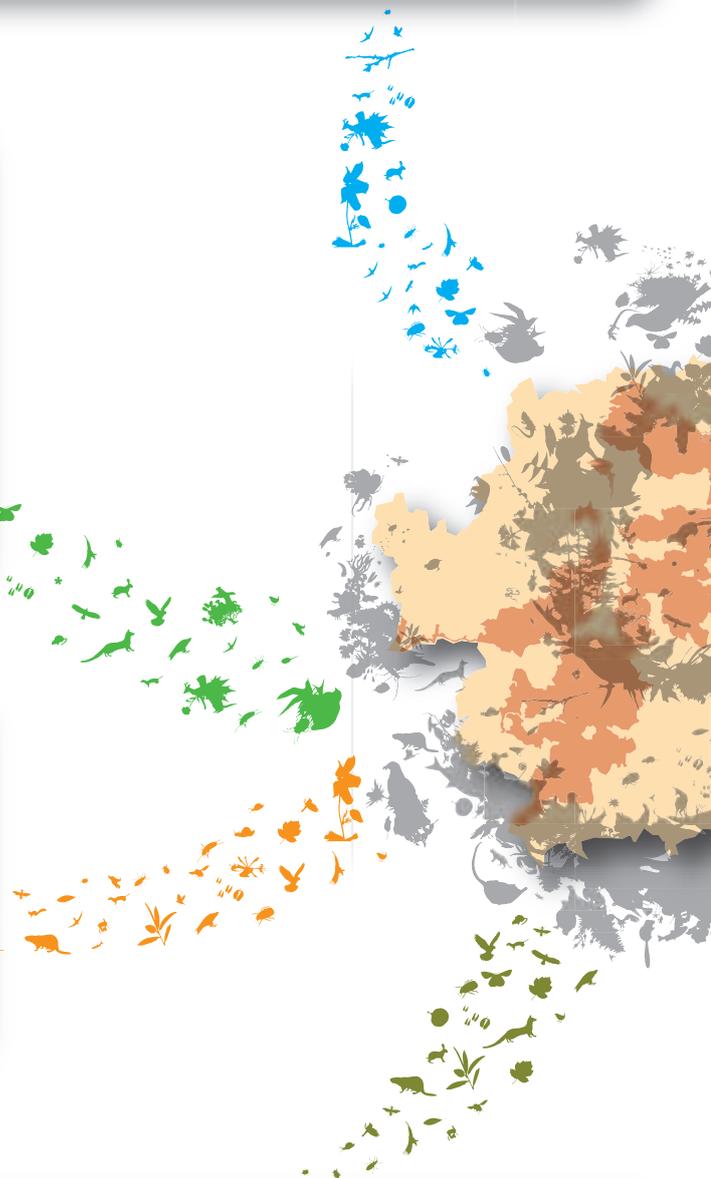
POUR LE MAINTIEN DES ATOUTS ET DES RICHESSES DU TERRITOIRE

Objectif de protection 2.1	Préserver les habitats naturels
Objectif de protection 2.2	Préserver les espèces prioritaires
Objectif de protection 2.3	Préserver les paysages culturels évolutifs et vivants
Objectif de protection 2.4	Préserver la quiétude et l'esprit des lieux
Orientation 2.1	Garantir la préservation des paysages culturels
Orientation 2.2	Contribuer à la préservation des espèces et des milieux remarquables

Axe 1 Faire vivre notre culture

ENSEMBLE AUTOUR D'UN PROJET COMMUN,
REFLET DU CARACTÈRE ET DES VALEURS DU TERRITOIRE

Orientation 1.1	S'associer pour mettre en œuvre le projet du territoire
Orientation 1.2	Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine
Orientation 1.3	Progresser vers des modes de vie durables par l'innovation et la transmission
Orientation 1.4	Valoriser et partager son territoire



Axe 8 Soutenir une chasse exemplaire

POUR UNE CHASSE LOCALE, RESPONSABLE ET CONTRIBUANT AUX ÉQUILIBRES

Objectif de protection 8.1	Organiser la chasse dans le cœur
Orientation 8.1	Rechercher un équilibre partagé par tous entre les populations de grands gibiers et les activités humaines
Orientation 8.2	Gérer et préserver les espèces gibier et leurs habitats

TERRITOIRE DE L'AVANT-PROJET DE LA CHARTE

Axe 4 Vivre et habiter

POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ
ET UN MODE DE VIE DURABLE ET ÉCONOME EN RESSOURCES

Objectif de protection 4.1	Conforter un cœur habité et actif
Objectif de protection 4.2	Garantir une haute qualité architecturale tout en répondant aux exigences contemporaines
Orientation 4.1	S'engager prioritairement pour l'accueil et le maintien d'habitants permanents actifs
Orientation 4.2	Asseoir la qualité de vie et l'attractivité du territoire sur un urbanisme et une architecture durables
Orientation 4.3	Développer une politique locale durable de l'énergie

Objectif de protection Objectif de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du cœur

Orientation Orientation de protection, de mise en valeur et de développement durable du cœur et de l'aire d'adhésion

Axe 5 Favoriser l'agriculture

POUR LA VITALITÉ D'UNE AGRICULTURE À LA FOIS PRODUCTIVE
ET GESTIONNAIRE DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Objectif de protection 5.1	Développer une agriculture à haute valeur naturelle
Orientation 5.1	Soutenir le pastoralisme
Orientation 5.2	Favoriser l'installation des agriculteurs
Orientation 5.3	Valoriser les produits locaux et les exploitations agricoles
Orientation 5.4	Promouvoir une agriculture respectueuse de la biodiversité et des principes de l'agro-écologie
Orientation 5.5	Accompagner l'agriculture vers des pratiques plus favorables à l'environnement

Axe 6 Valoriser la forêt

POUR DES FORÊTS AUX VOCATIONS MULTIPLES,
ATOUT POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

Objectif de protection 6.1	Conforter le caractère naturel des forêts
Orientation 6.1	Mobiliser le territoire pour développer l'économie du bois
Orientation 6.2	Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

Axe 7 Dynamiser le tourisme

POUR UNE DESTINATION PARC NATIONAL FONDÉE SUR LE TOURISME DURABLE

Objectif de protection 7.1	Concilier les activités de pleine nature et la protection du patrimoine
Orientation 7.1	Construire une destination touristique Parc national innovante, de qualité et accessible à tous
Orientation 7.2	Jouer la carte de la découverte pour faire aimer la nature
Orientation 7.3	Promouvoir la destination « Parc national »



Un territoire accueillant et qui le reste

Les politiques d'accueil et de maintien de population permanente portées par les élus sont encouragées par la charte. Les communes veilleront à bien intégrer les nouvelles constructions aux paysages cévenols et caussenards. Ces paysages sont également pris en compte dans le souhait d'aller vers une autonomie énergétique du territoire en favorisant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. **Ces objectifs constituent une véritable opportunité pour le développement économique des entreprises locales.**

> La parole à

Cathy O'Neill, animatrice de l'association des Artisans bâtisseurs en pierre sèche (ABPS)

« Initiée par le Parc national, composée de professionnels passionnés, généreux et motivés, la filière des artisans bâtisseurs en pierre sèche a su se montrer innovante. »

Transmission des savoirs, participation à la recherche et au développement, promotion d'une technique ancestrale et au demeurant très contemporaine de par ses qualités techniques (drainage des eaux), environnementales, écologiques ou esthétiques, tels sont les objectifs de ces libres penseurs.

« Après avoir participé au niveau régional et national à mettre par écrit les règles de l'art nécessaires à la reconnaissance de cette technique, pour que le métier perdure, qu'il soit reconnu, les ABPS ont eu la volonté d'aller plus loin et de créer une qualification diplômante. Un diplôme de qualification professionnel de niveau 2, « ouvrier professionnel en pierres sèches » est homologué en mars 2010. Et les

ABPS deviennent également sous forme itinérante, le seul centre de formation professionnelle agréé en France pour la pierre sèche. »

Chargés par la commission nationale paritaire de l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics qui délivre les diplômes, d'organiser cette épreuve sur l'ensemble du territoire national, les

ABPS travaillent aujourd'hui à la mise en place d'un nouveau diplôme de niveau trois.

« La démarche des ABPS va au-delà d'une créativité manuelle, au-delà

du territoire du Parc national des Cévennes. Elle participe à une prise de conscience, au renouveau de cette filière au niveau national. Alors que le marché se développe, le métier de bâtisseur est désormais un métier d'avenir. Un site école de la pierre sèche est actuellement à l'étude sur le site de l'Espinassas, au cœur du Parc national des Cévennes. »

« le métier de bâtisseur en pierre sèche est désormais un métier d'avenir »



La filière pierre sèche a su se montrer innovante

Et aussi dans la charte...

- des communes accompagnées dans l'élaboration de leur plan local d'urbanisme
- des cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- un territoire sans gaz de schiste

... et plus spécifiquement pour le cœur

- aucun hameau sans famille à l'année
- de nouvelles activités économiques favorables au patrimoine
- des règles plus favorables pour les exploitants et les résidents permanents

Une agriculture, source de profits pour l'agriculteur et la nature

L'objectif de la charte est de faire en sorte que les agriculteurs vivent bien de leur métier tout en participant à la protection des paysages et de la nature.

La priorité est donnée à un élevage qui privilégie le pâturage des crêtes, des parcours des causses et des sous-bois des Cévennes. Ces pratiques sont indispensables pour maintenir des milieux ouverts riches et des paysages remarquables, aujourd'hui reconnus au patrimoine mondial de l'humanité.

Les partenaires s'engagent à accompagner tous les agriculteurs pour les aider à avoir de bonnes pratiques pour l'environnement. Dans ce cadre, ils soutiennent notamment le développement de l'agriculture biologique.

La qualité des produits et l'image du territoire sont mis en avant pour trouver de nouveaux débouchés économiques. Cette agriculture dynamique et le soutien de tous les partenaires permettent l'installation de jeunes agriculteurs.



L'ateliers du Penedis, un outil collectif pour valoriser les produits agricoles

© Catherine Dubois



Un soutien prioritaire aux moutons

> La parole à

Marion Bouchet, jeune castanéicultrice

Marion Bouchet est présidente de la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (Cuma) du Pendedis. Cet atelier de transformations végétales a ouvert en 2010 entre Vallée Longue, Galeizon et Calbertois, avec comme production principale la châtaigne.

« En supprimant les intermédiaires, les circuits courts profitent à la fois au producteur et au consommateur. Les produits transformés valorisent également les productions. Mais ils nécessitent de pouvoir bénéficier d'ateliers de transformation. Traditionnellement, en Cévennes, l'activité agricole est diversifiée. Parmi les jeunes qui

« Cette coopérative va permettre de pérenniser les petites structures agricoles du secteur. »

s'installent, beaucoup intègrent un volet châtaigne. Et pour valoriser des fruits de petits calibres, ils ont recours à la vente directe ou la transformation. La coopérative du Pendedis a été constituée en avril 2010, avec trente-deux adhérents.

Aujourd'hui, le nombre de coopérateurs a doublé. On sent monter un véritable intérêt pour cet atelier qui répond à de vrais besoins. L'atelier est équipé d'un four

italien qui épluche les châtaignes par choc thermique, un vrai plus pour la qualité de nos produits. Cette coopérative va permettre de pérenniser les petites structures agricoles du secteur. »

Et aussi dans la charte ...

- des surfaces de pâturage en progression, des coupes d'accrus forestiers, un soutien prioritaire aux moutons, une reconnaissance des petits troupeaux
- des fermes de reconquête dans les villages
- des produits locaux dans les cantines
- la possibilité d'utiliser la marque « Parc national » pour les produits agricoles
- un territoire sans OGM
- un soutien aux vergers de châtaigniers

... et plus spécifiquement pour le cœur

- la vocation agro-pastorale de l'agriculture du cœur reconnue et renforcée
- des éleveurs transhumants aidés : mise à disposition de terre, logement de berger, parc, abreuvement des troupeaux...
- la suppression progressive pendant la durée de la charte des pesticides et herbicides les plus nocifs

Les forêts, une richesse pour l'économie et pour la nature

Les forêts couvrent une surface très importante du Parc national. Elles constituent une véritable richesse pour l'économie, les paysages et la nature.

Les partenaires soutiennent une gestion durable des forêts qui permet de valoriser en même temps toutes ces richesses.

L'économie est soutenue en favorisant l'utilisation du bois pour se chauffer et dans

les bâtiments, en développant les entreprises locales, et en facilitant la sortie du bois des forêts.

Les propriétaires forestiers sont aidés pour prendre en compte les paysages et la nature, notamment en diversifiant les essences et en ayant moins recours aux résineux.

> La parole à

Francis Mathieu, forestier privé et sylviculteur cévenol.

1 Quelles sont vos attentes concernant la charte ?

Au terme d'échanges que chacun s'est efforcé de rendre constructifs, les forestiers auraient préféré que ceux-ci aboutissent à des préconisations partagées plutôt qu'à des réglementations, toujours vécues comme des contraintes. Mon souhait est de voir ces réglementations appliquées dans le cœur avec bon sens et souci d'équilibre entre production

et conservation.

Quant au projet de territoire,

il doit optimiser les services environnementaux rendus par la forêt: dépollution de l'air, épuration de l'eau de consommation, prévention des inondations, fixation et amélioration des sols, réservoir de biodiversité évolutive, alternative aux énergies polluantes.

Il doit aussi inscrire l'espace Parc dans une dynamique de développement économique harmonieux: favoriser la production de bois pour conforter les unités de production existant localement et en installer de nouvelles notamment dans les filières bois-construction, bois énergie, artisanat d'art...; développer le sylvo pastoralisme; organiser l'accueil, les loisirs, la cueillette...

2 – Comment la charte pourrait-elle contribuer à l'essor de la filière châtaignier bois ?

La charte prévoit explicitement dans ses orientations « d'encourager l'essor de la filière châtaigneraie à bois ». On sait que seuls 8 000 à 10 000 hectares de cette châtaigneraie présentent les potentialités suffisantes pour permettre la production de bois d'œuvre qui sera transformé en charpentes, parquets,

meubles,

b a r -

d e a u x ...

C ' e s t

donc dans

ces 8 à 10

« ...voir ces réglementations appliquées dans le cœur avec bon sens et souci d'équilibre »

000 hectares qu'il faudra prioritairement accompagner les investissements. Car c'est bien là le paradoxe: faute de bon bois sur place en quantité suffisante, les transformateurs installés en Cévennes (scieurs, charpentiers, menuisiers, ébénistes) en font venir d'autres régions de France! Pourtant des châtaigniers de qualité, il y en a dans nos terroirs. Mais certains sont difficilement accessibles en raison d'une desserte déficiente. D'autres sont conservés par leurs propriétaires sans doute par manque d'information sur les modes de vente sécurisés ou bien ils leur accordent une valeur sentimentale « aveugle » par rapport à la réalité de leur état sanitaire. D'autres sont en propriétés indivises...

Et aussi dans la charte...

- le débardage à cheval favorisé
- mieux utiliser le bois de châtaignier
- des forêts certifiées pour leur gestion durable
- des aménagements paysagers dans les forêts
- les effets du changement climatique anticipés

... et plus spécifiquement pour le cœur

- une sylviculture s'inspirant de l'évolution naturelle des forêts
- des conditions de circulation plus favorables pour les forestiers

Un tourisme durable pour la découverte du territoire

Les partenaires s'engagent à promouvoir un tourisme qui invite les visiteurs à découvrir les richesses de notre territoire : son histoire et ses valeurs, la diversité de ses paysages, sa nature exceptionnelle, ses hommes et leurs savoir-faire ou leurs productions agricoles et artisanales.

C'est en faisant aimer notre pays à nos visiteurs qu'ils participeront à sa protection.

Les entreprises touristiques sont encouragées dans la voie de ce tourisme durable.

> La parole à

Pol Hostens et Miet Halewyck, propriétaires du gîte Panda Lou Pradel

Pol Hostens et Miet Halewyck, qui tiennent des chambres d'hôtes à Saint-Germain-de-Calberte, sont adhérents à Cévennes Écotourisme. Ils reviennent sur une démarche qui « constitue un engagement des professionnels du tourisme à promouvoir les spécificités d'un territoire, à utiliser les produits locaux dans le respect des ressources naturelles, à favoriser la protection des espaces fragiles, tout en veillant au bien être de la population locale. Un tel engagement vers un tourisme de "qualité" peut apporter une prise de conscience chez les habitants en créant des emplois et des sources de revenus pour la population locale.

Notre activité d'accueil repose sur des chambres d'hôtes, une struc-

ture par définition restreinte qui offre un accueil chez l'habitant, dans un environnement de qualité. Nous mettons à disposition des guides de randonnées, une malle éducative sur la nature environnante, une table d'hôtes qui met en valeur les produits du terroir dans un souci de tourisme durable (gestion des sources d'énergie, traitement des déchets...).

Tout en respectant les cultures traditionnelles, nous voulons apporter, notamment dans l'aménagement des lieux, une ouverture vers un développement durable en offrant un accueil ouvert sur des horizons nouveaux, recettes et techniques innovantes, ou provenant d'autres cultures. »

« Un engagement des professionnels du tourisme à promouvoir les spécificités d'un territoire »



La randonnée est le mode de découverte privilégié du territoire

Et aussi dans la charte...

- un tourisme accessible à tous, quel que soit son niveau de revenu ou son âge, ses capacités physiques ou intellectuelles
- à l'instar du chemin de Stevenson, la randonnée douce comme moteur du développement touristique
- la mise en valeur des paysages remarquables, des itinéraires touristiques majeurs et des drailles
- un embellissement des hameaux à l'entrée du cœur
- une signalétique touristique efficace et bien intégrée au paysage

... et plus spécifiquement pour le cœur

- les sites du mas de la Barque, de Finiels, Barrandon et Prat Peyrot confortés comme stations de découverte de la nature
- des activités sportives encadrées et préservant la quiétude des lieux et des espèces

Une chasse locale, utile et responsable

La chasse se pratique depuis toujours au sein du Parc national, y compris dans le cœur, où elle est pratiquée essentiellement par des habitants locaux. Sa fonction sociale et son importance culturelle sont reconnues.

En prélevant des sangliers, des chevreuils et des cerfs, les chasseurs limitent les dégâts aux jardins, aux cultures et aux forêts. En matière de grand gibier, la chasse est organisée pour répondre à cet objectif. Un code de bonne conduite et de sécurité est élaboré afin d'aller vers une chasse exemplaire, respectant les autres usagers de la nature.

> La parole à

André Gouzon, président du territoire de chasse aménagée Aigoual nord

« Les populations de grands cervidés peuvent paraître en progression dans certaines zones. Naturellement, ces animaux se nourrissent et sont parfois responsables de dégâts importants, notamment dans les forêts. Pour estimer ces populations, il n'existe à ce jour aucune structure collective d'évaluation et de suivi. Si diverses méthodes de suivi ont été mises en place comme les comptages des cerfs en période de brame, les comptages nocturnes ou les indices de pression sur la flore, aucune n'apporte d'élément concret sur la notion, parfois très subjective, de l'équilibre entre les populations d'ongulés sauvages et les activités agricoles ou forestières. Or, l'atteinte de cet équilibre « agro-sylvo-cynégétique » constitue en cœur de Parc une obligation de résultat.

Le Parc national, le Cemagref et les partenaires locaux (chasseurs, agriculteurs et forestiers) travaillent donc actuellement à la mise en

place d'un observatoire. Il reposera sur la juxtaposition de plusieurs observations afin d'adapter au mieux la gestion des populations en fonction des situations constatées localement. Concernant la forêt – car je suis certes chasseur, mais aussi propriétaire et gestionnaire forestier – l'observatoire permettra d'évaluer l'impact des ongulés sauvages sur la régénération naturelle des peuplements. Il faudra en confier le suivi à des gens fiables et suffisamment formés.

Cet observatoire permettra d'orienter la gestion des populations de grand gibier. Du côté des acteurs cynégétiques, en permettant d'une part d'ajuster les plans de chasse au plus près des réalités de terrain et, du côté des agriculteurs et des forestiers d'autre part, en orientant les modes de gestion les plus compatibles avec la présence effective et naturelle de ces grands animaux. »

« L'atteinte de cet équilibre « agro-sylvo-cynégétique » constitue en cœur de Parc une obligation de résultat »

Et aussi dans la charte...

- des actions pour favoriser le petit gibier
- une collaboration accrue entre chasseurs du cœur et de l'aire d'adhésion

... et plus spécifiquement pour le cœur

- garantir l'équilibre entre les populations de grands animaux et les activités humaines
- une population de chasseurs suffisante pour assurer les prélèvements
- des zones de tranquillité pour le petit gibier



© Jean-Pierre Malafosse

Un observatoire sera mis en place pour estimer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Les principaux changements

Vous pouvez lire en détail dans le tome 3 de l'avant-projet les règles spéciales du cœur. Le décret de création transfère le pouvoir de fixer les règles du directeur à la charte et au conseil d'administration dans de nombreux domaines ; il donne le cadre, avec le maintien d'un haut niveau de protection ; la charte en précise le contenu.

L'avant-projet présente peu de modifications par rapport à la réglementation actuelle du cœur. Les principaux changements touchent aux domaines suivants.

La circulation :

Le plan de circulation dépendra du conseil d'administration, qui pourrait moduler les règles et faire bénéficier de droits spéciaux pour les résidents des communes du cœur

La cueillette :

Le nombre d'espèces végétales interdites est réduit à quelques dizaines, les plus fragiles (liste publique dans le document) ; les autres seront encadrées par le conseil d'administration

Les prises de vue ou de son :

Elles seront soumises à autorisation dès lors qu'elles relèvent d'une activité professionnelle ou d'un but commercial

La pêche :

- Elle restera réglementée sur le droit commun, avec toutefois quelques évolutions ; le conseil d'administration pourra prendre des mesures de sauvegarde sur des cours d'eau en danger (accidents de pollution, épidémies) ; il pourra créer des réserves sur des têtes de bassin pour favoriser le développement d'espèces indigènes ; la pêche de l'écrevisse locale, du barbeau méridional et de la grenouille seront interdites

Le commerce et l'artisanat :

La possibilité d'autoriser des créations d'activités nouvelles est ouverte à des activités non polluantes et mettant le patrimoine en valeur

Les travaux :

- **Sur le bâti :** dans le cas d'agrandissements, d'annexes ou de constructions, il sera possible d'autoriser des matériaux comme le bois ou des capteurs solaires...
- **La réparation simple des équipements publics :** le contrôle préalable par régime d'autorisation est supprimé
- **Les carrières :** elles pourront être autorisées pour un usage local et personnel
- **Les microcentrales hydroélectriques :** elles pourront être autorisées sur les parties aval pour un usage individuel (moins de 20 KW)

La réglementation du cœur

L'agriculture :

- Les travaux agricoles. Le contrôle préalable par régime d'autorisation sera supprimé pour certains travaux agricoles : la réparation simple des pistes agricoles, les clôtures agricoles, le gyrobroyage, le retournement de prairies permanentes labourées depuis moins de dix ans, le broyage de pierres et le dérochage inférieurs à 2 500 m²
- L'écobuage : il est reconnu comme un complément nécessaire du pâturage, son interdiction sur les zones humides à enjeu fort pourra être élargie par le conseil d'administration à certains chaos rocheux
- L'usage des produits chimiques et la gestion des effluents d'élevage : ils pourront être règlementés par le conseil d'administration

La forêt :

- Les travaux forestiers : au delà des actions prévues dans un plan de gestion agréé, les coupes et plantations forestières peuvent être soumises à autorisation en fonction de seuils de surface ou de la présence d'éventuelle espèces remarquables
- Certains milieux de haute valeur naturelle (vieux peuplements de hêtres, forêts de rivière, forêts de pins sylvestres sur blocs rocheux) ne pourront pas être transformés par plantation ou coupés à plus de moitié

Le camping à la ferme :

Il pourra être autorisé

Le bivouac :

Il sera autorisé pour une nuit le long des itinéraires de randonnée hors zones sensibles

Le survol non motorisé :

Il pourra être accepté et règlementé sur certains sites

La chasse :

Le décret a profondément réformé la chasse ; le conseil d'administration a déjà depuis deux ans anticipé la charte pour permettre l'exercice de la chasse sans attendre ; les principales nouveautés sont donc déjà connues (suppression des zones interdites et donc des réserves de grand gibier, et institution de zones de tranquillité du petit gibier ; augmentation de 10 à 50 % de la proportion de chasseurs extérieurs pouvant être invités)

Arnica des montagnes



© Bruno Daversin

Exprimez-vous

© Commune de Saint-Ambroix

Le cœur de ville de Saint-Ambroix

La charte n'est pas encore définie, ce n'est qu'un avant-projet

Lancée à l'automne 2010, l'élaboration de la charte a été un vaste chantier mobilisant de nombreux partenaires : élus, associations, professionnels du territoire et personnel de l'établissement public. Plus de 170 réunions dont 70 rencontres avec la population ont été organisées pour arriver à cette première étape d'un avant-projet.

Les prochaines étapes pour définir la charte

Décembre Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

Décembre 2011 et janvier 2012
Recueil des avis sur l'avant-projet

Février 2012
Analyse des avis

Printemps
Adoption du projet de charte par le conseil d'administration

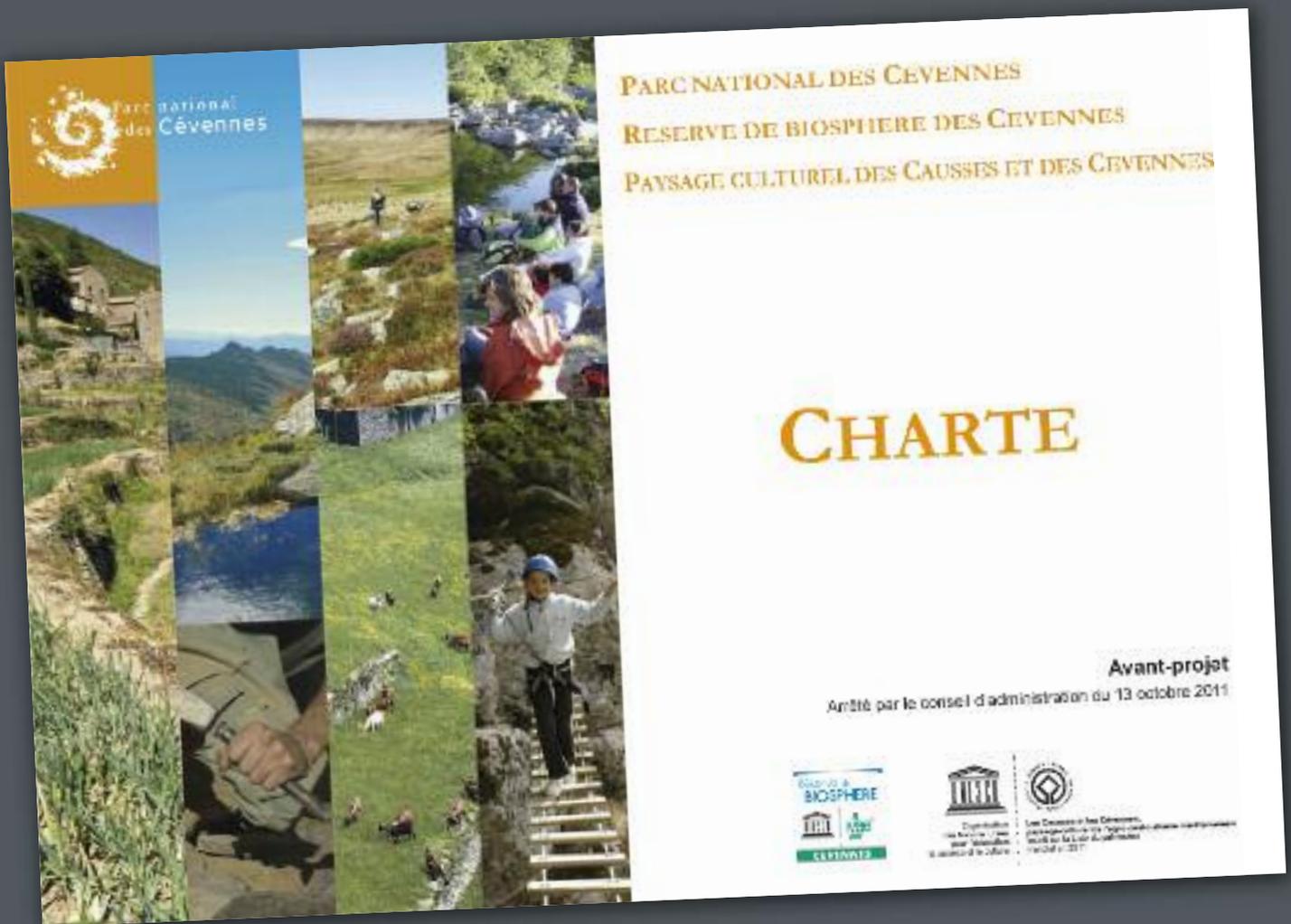
Été
Consultation formelle des institutions locales

Automne
Enquête publique

Fin d'année
Décret en conseil d'Etat après nouvel avis des instances nationales

1^{er} semestre 2013

Décision de chaque commune d'adhérer ou non



L'avant-projet est disponible dans son intégralité sur :

<http://www.cevennes-parcnational.fr>

Exprimez-vous d'ici au 27 janvier 2012